

→ **Sur les ondes** PASCAL LAIZÉ



Responsable de la commission
environnement-eau à la FDSEA

La complexité réglementaire de l'usage de l'eau

Quel était l'objectif de la rencontre avec le préfet mercredi dernier ?

Pascal Laizé : Le premier but était de lui montrer la particularité du bassin de l'Authion, toute sa complexité hydrologique, et derrière, la complexité réglementaire qui en découle. Nous voulions lui dire clairement que les solutions qu'il va falloir imaginer doivent être bâties avec les agriculteurs et non leur être imposées sans aucune explication. Nous avons voulu rappeler l'inondabilité de la vallée de l'Authion, qui sur 40 000 hectares, représente la moitié du bassin de l'Authion. Il y a eu 20 000 hectares inondés en 1961. Nos parents se sont battus pour avoir une station d'exhaure aux Ponts-de-Cé et des stations complémentaires de pompage, et maintenant on n'entretient plus les fossés pour permettre à l'eau d'aller vers ces pompes. Nous pensons qu'il y aura des problèmes d'inondations dans dix à quinze ans. Le problème est que la réglementation est trop complexe. Le Syndicat mixte Loire-Authion ne peut plus curer les fossés. Si on ne fait rien, on va retrouver la situation de nos parents, et c'est ce qu'on ne veut surtout pas.

La question de l'irrigation a aussi été abordée.

Nous avons rappelé que, dans ce bassin, l'irrigation est très souvent critiquée. Des représentants de Limagrain Europe, de Terrena sont venus dire au préfet que s'il n'y avait pas d'irrigation dans ce secteur, il n'y aurait pas de contrats donnés aux producteurs. Il est, pour nous,

important que le préfet entende qu'il y a une activité économique qui découle de l'irrigation, que de la valeur ajoutée est créée sur le bassin. Nous avons aussi dit au préfet que la profession a mis en place l'observatoire des usages agricoles de l'eau, que l'on sait exactement comment elle est utilisée, qu'on est en mesure de prouver qu'il n'y a pas d'augmentation de l'irrigation et que les volumes, qui dépendent du climat, ne sont pas en expansion.

Quelles ont été les réponses du préfet ?

Concernant le curage des fossés, il s'est engagé à ce que les services de l'État soutiennent nos demandes. Il va aussi proposer de déclasser certains fossés actuellement classés cours d'eau. Donc, la réglementation qui s'appliquera à ce sujet sera beaucoup plus légère. Cela permettra de les curer plus facilement.

Par ailleurs le préfet nous a confirmé qu'il va prendre un arrêté dit "fossé" pour limiter les traitements. Nous lui avons dit que la réglementation interdit déjà de traiter les fossés et que l'on ne cautionne aucun agriculteur qui le fait. Mais, pour nous, l'essentiel est dans la formation des agriculteurs, afin qu'ils utilisent les produits de traitements uniquement quand c'est nécessaire, et qu'ils respectent les conditions d'emploi au niveau du vent et de l'hygrométrie lorsqu'ils y ont recours.

(lire en page 3)